

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

2020



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour
l'exercice 2020 conformément à l'article L2224-5 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

9 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 65600 SEMEAC tél :05.62.36.56.84

S
M
A
E
P

A
D
O
U
R

C
O
T
E
A
U
X

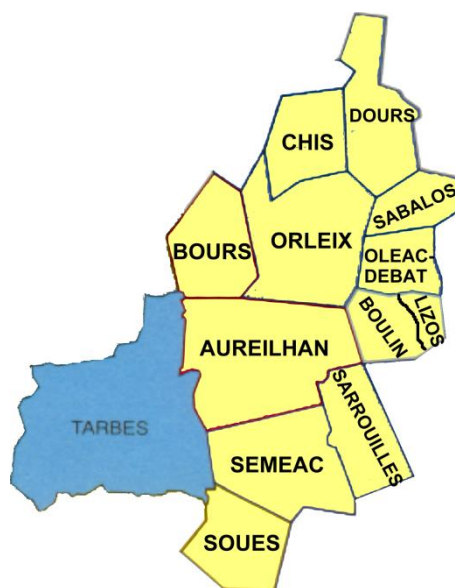
sonmnaire

I - INDICATEURS TECHNIQUES	p 3
A – PRODUCTION	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2017 et 2018	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2017 et 2018	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années	p 5
B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 6
4) Les réservoirs	p 7 à 8
5) Le nombre d'habitants	p 9
6) Le nombre d'abonnés	p 9
7) Les volumes facturés (après dégrèvements)	p 10
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	p 11 à 12
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 13
10) Indices de performance	p 14
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 14
b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 14
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	p 14
d) Indice linéaire de consommation	p 15

C – LA QUALITE DE L’EAU	p 15
1) Le type de traitement	p 15
2) Surveillance de la qualité de l’eau distribuée	p 15
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Occitanie	p 16
D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT	p 17
II – INDICATEURS FINANCIERS	p 18
A – LE PRIX DE L’EAU	p 18
1) Tarification	p 18
a) Le type de tarification	p 18
b) Les modalités de tarification	p 18
2) Coût de production du prix du m ³ d’eau	p 18
a) A la production de Soues	p 18
b) A l’importation	p 18
3) Le prix de l’eau	p 18
B – LA DETTE	p 20
C – ANNEXES –	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 21
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 22

Le SMAEP Adour Coteaux est un Syndicat Mixte composé de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et des communes de Boulín, Dours, Lizos, Oléac-Debat et Sabalos. Il produit et distribue l'eau potable sur les communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulín
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - PRODUCTION

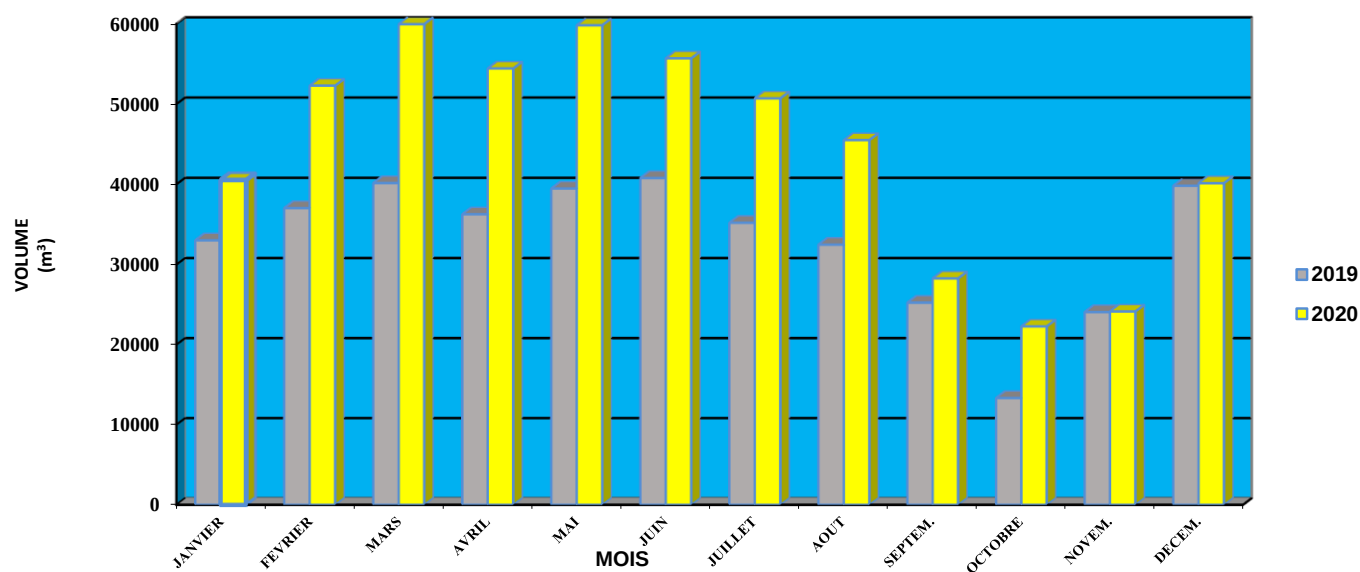
Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) Adour Coteaux utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues.

1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour.

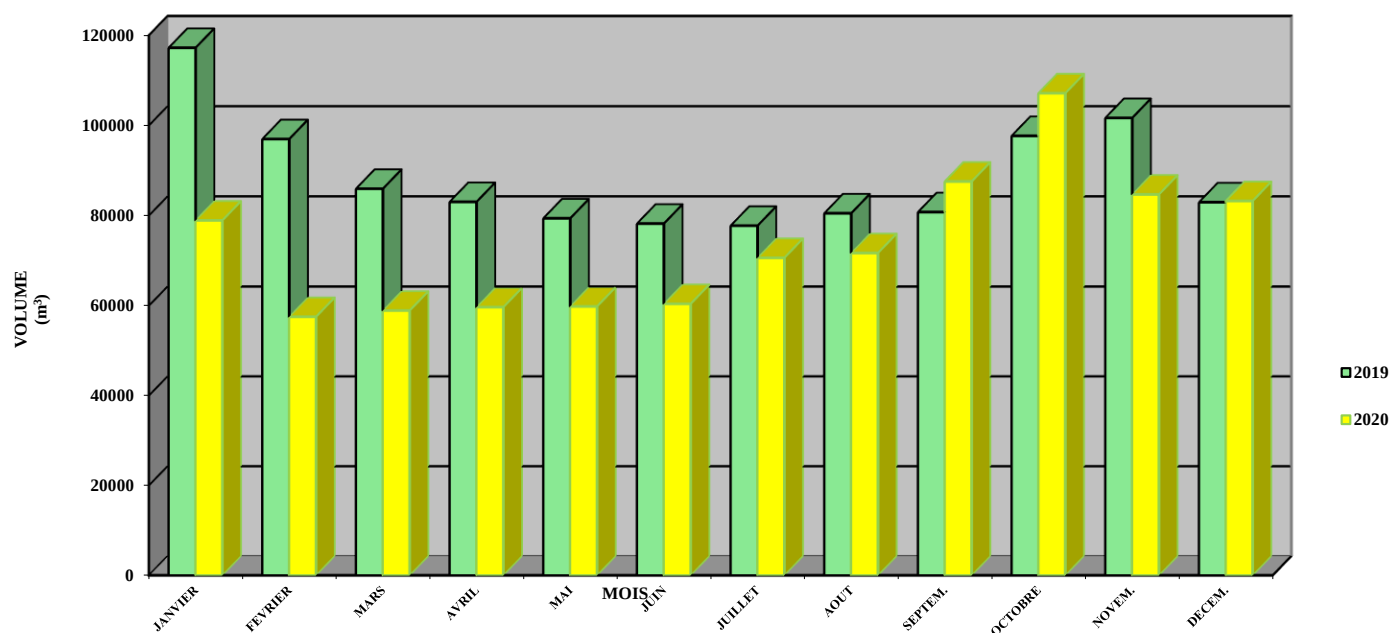
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2019 et 2020

DESIGNATION	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
SOUES – 2019 (m³)	33035	37052	40169	36280	39483	40794	35222	32493	25251	13337	24075	39830	397021
SOUES – 2020 (m³)	40550	52304	59965	54446	59832	55715	50721	45519	28280	22280	24148	40148	533908
VARIATION (%)	18,53	29,16	33,01	33,37	34,01	26,78	30,56	28,62	10,71	40,14	0,30	0,79	25,64



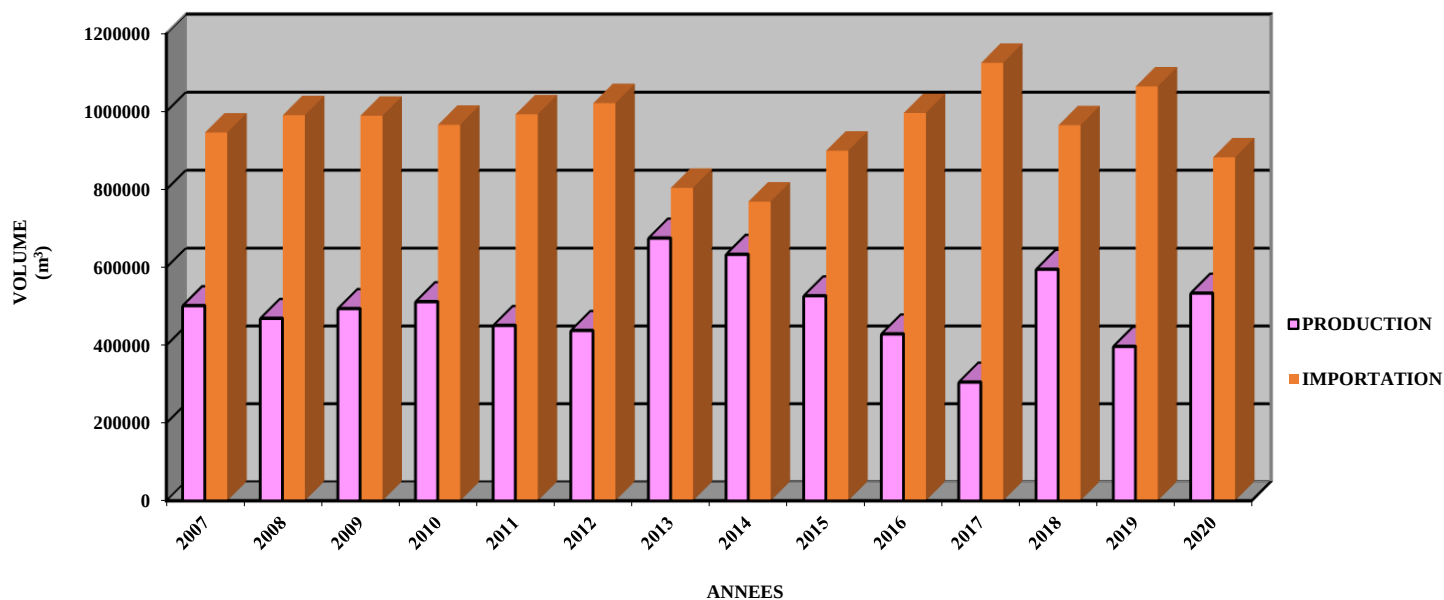
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2019 et 2020

Les achats d'eau compensent la production des puits du captage de Soues. Ces quantités sont variables, proportionnellement à la production des puits et également à la consommation.



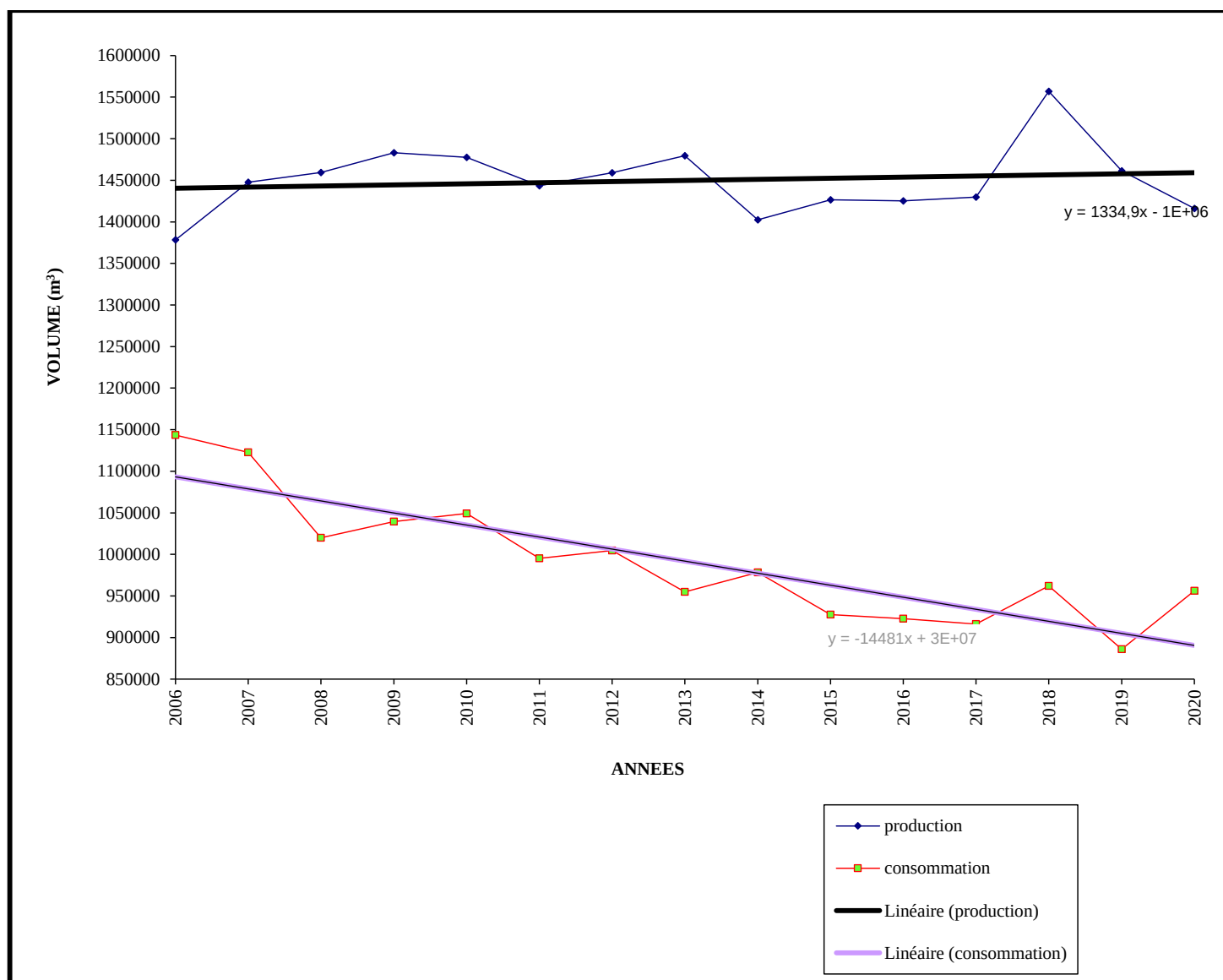
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juliet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2019	117230	96985	85958	83051	79395	78221	77757	80521	80780	97694	101671	82960	1064242
2020	78932	57537	58924	59674	59832	60416	70629	71708	87568	107150	84698	83245	882333
Variation %	-48,52	-68,56	-45,88	-39,17	-32,70	-29,47	-10,09	-12,29	7,75	8,83	-20,04	0,34	-20,62

4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production	501684	469037	494184	511903	450847	437856	675396	633671	527099	429026	305116	595204	397021	533908
Importation	945970	990406	988922	965754	992612	1021315	804122	768765	899286	996096	1124700	964598	1064242	882333
Volume total	1447654	1459443	1483106	1477657	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122	1429816	1559802	1461263	1416241
Rapport Production Importation	0.53	0.47	0.50	0.53	0.45	0.43	0.84	0.82	0.59	0.43	0.27	0.62	0.37	0.61

5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années



B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de points de comptage	Nombre de branchements/km
Aureilhan	71,7	29,71%	3950	55
Boulin	14,14	5,86%	141	10
Bours	14,42	5,97%	450	31
Chis	5,09	2,11%	138	27
Dours	3,35	1,39%	110	33
Lizos	1,66	0,69%	54	33
Oléac-Debat	4,45	1,84%	75	17
Orleix	21,74	9,01%	916	42
Sabalos	1,99	0,82%	76	38
Sarrouilles	11,63	4,82%	306	26
Séméac	64,48	26,72%	2887	45
Soues	26,7	11,06%	1475	55
TOTAL	241,35		10578	44

Les linéaires de canalisations sont calculés à partir du logiciel du SIG (mise à jour continue)

* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée de trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire et surpressé + réseau d'adduction).

En 2019, le linéaire de réseau était de 236,9 km et le nombre de points de comptage de 10480 (plusieurs points de comptage peuvent être raccordés sur un même branchement).

2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations renouvelées en 2020}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{2.944}{241,35} \times 100 = 1,22\%$$

En 2019, le taux de renouvellement était de 0,54%

Taux moyen de renouvellement des réseaux et des branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations et des branchements renouvelés en 2020}}{\text{longueur du réseau} + \text{longueur des branchements}} \times 100$$
$$= \frac{2.944 + 1.603}{241.35 + 63.08} \times 100 = 1.49\%$$

En 2019, le taux de renouvellement était de 0,55%

3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de compteurs changés	513	192	281	690	617	700	878	1006	650	607	766	462

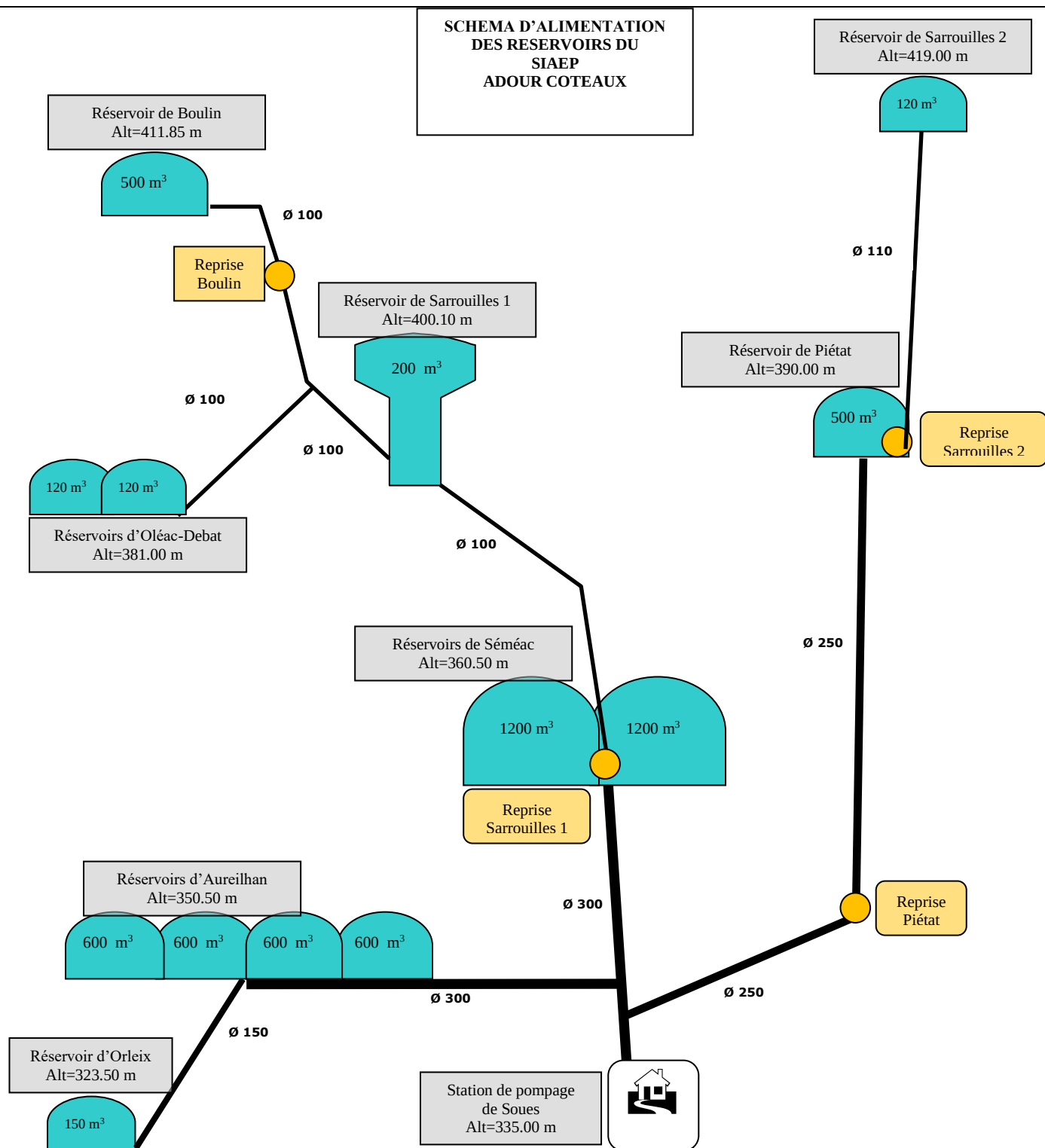
4) Les réservoirs

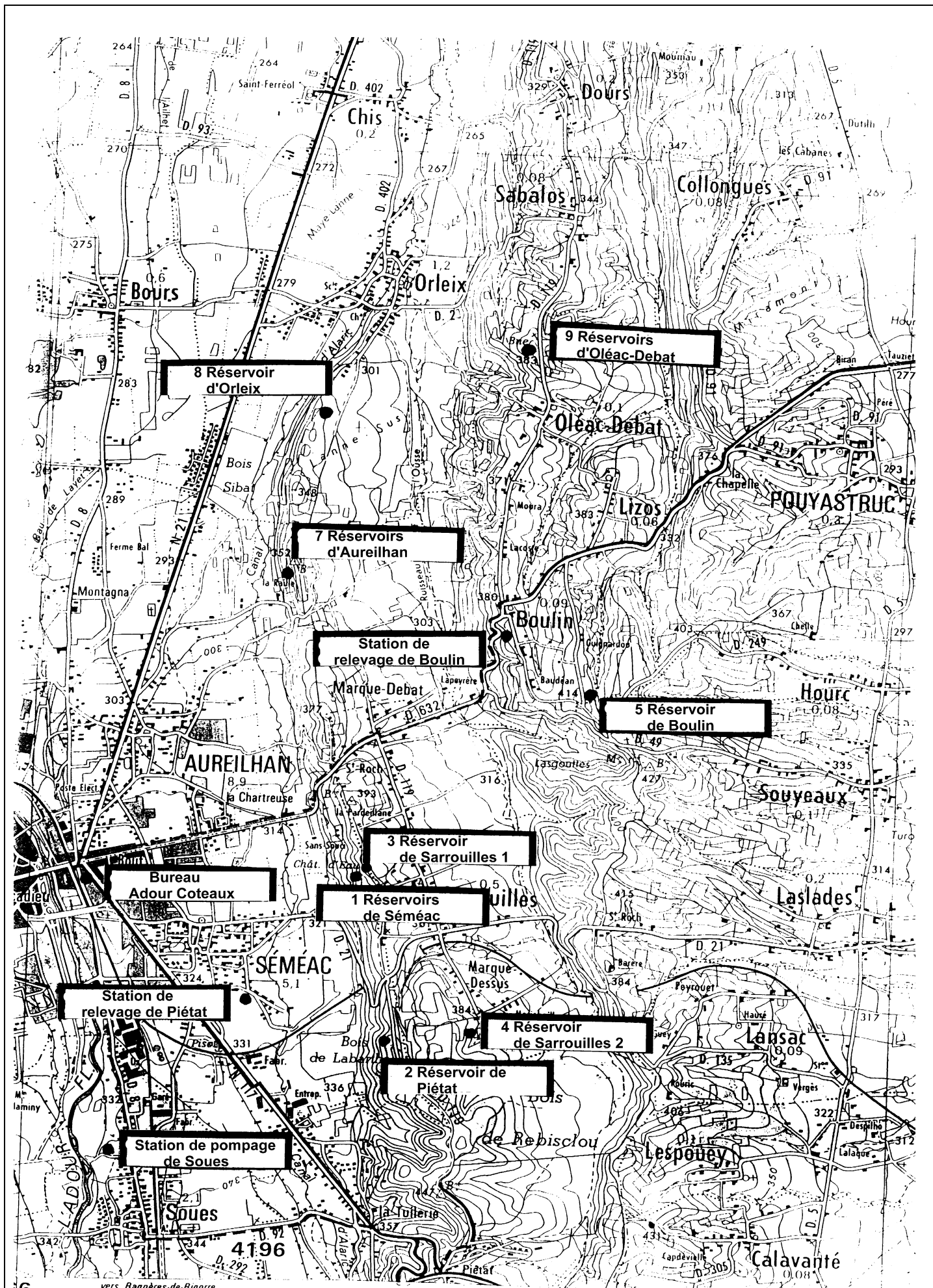
Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2019, ils étaient les suivants :

VOIR FOND DE CARTE	COMMUNE	DESIGNATION	VOLUME STOCKE
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m ³
2	SEMEAC	PIETAT	500 m ³
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m ³
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m ³
5	BOULIN	BOULIN	500 m ³
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m ³
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m ³
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m ³
TOTAL		8 RESERVOIRS	6510 m³

Globalement le volume total de stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

**SCHEMA D'ALIMENTATION
DES RESERVOIRS DU
SIAEP
ADOUR COTEAUX**





5) Le nombre d'habitants (population municipale et totale 2018- en vigueur le 01/01/2021)

	Municipale	Totale
AUREILHAN	7 849	8071
BOULIN	292	301
BOURS	847	866
CHIS	313	314
DOURS	219	224
LIZOS	117	118
OLEAC-DEBAT	170	171
ORLEIX	2 069	2114
SABALOS	146	147
SARROUILLES	529	546
SEMEAC	5 005	5019
SOUES	3 070	3128
Total	20 626	21 019

En 2019, le nombre d'habitants (population municipale) était de 20 477

6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2017	2018	2019	2020
AUREILHAN	3590	3618	3672	3712
BOULIN	124	124	125	125
BOURS	414	415	424	427
CHIS	128	128	129	131
DOURS	108	107	106	108
LIZOS	52	52	53	53
OLEAC-DEBAT	74	73	74	76
ORLEIX	881	889	894	893
SABALOS	72	73	72	73
SARROUILLES	276	284	283	285
SEMEAC	2525	2571	2637	2650
SOUES	1433	1434	1435	1447
TOTAL DES ABONNES	9677	9768	9904	9980

Soit une augmentation par rapport à 2019 de 76 abonnés soit 0.77 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrable, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10^{ème} journée suivant la réception de la demande.

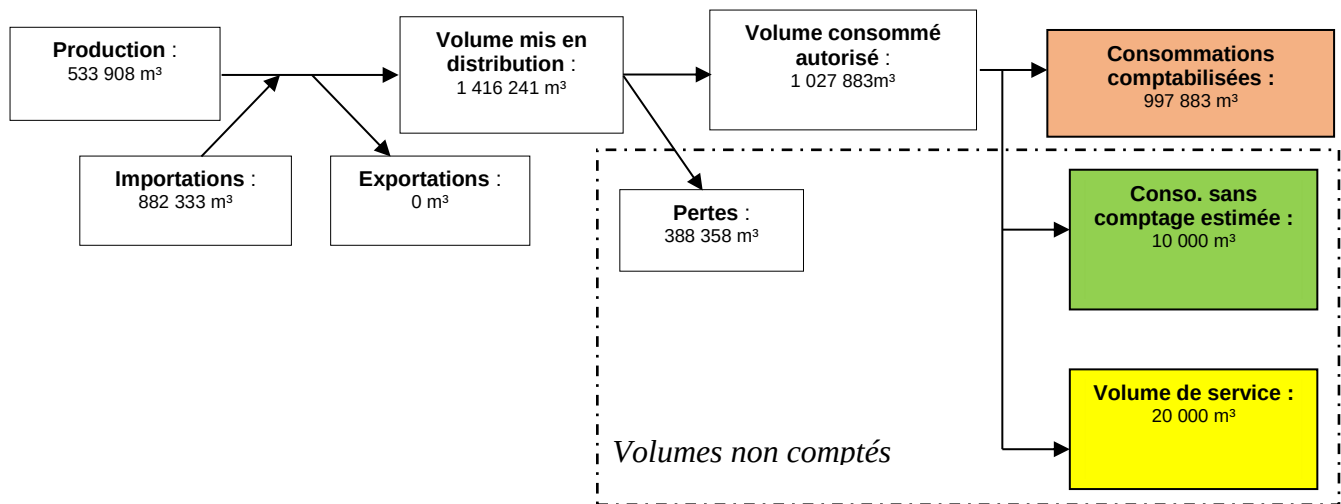
7) Les volumes facturés (après écrêtements)

Volumes facturés entre 2019 et 2020 en m ³			
	2019	2020	Variation
AUREILHAN	270372	327819	21,25%
BOULIN	16688	17376	4,12%
BOURS	38310	41128	7,36%
CHIS	11399	14096	23,66%
DOURS	11242	11739	4,42%
LIZOS	4669	5475	17,26%
OLEAC DEBAT	8080	8828	9,26%
ORLEIX	94536	97298	2,92%
SABALOS	6975	6888	-1,25%
SARROUILLES	32085	37367	16,46%
SEMEAC	262729	266788	1,54%
SOUES	128905	124072	-3,75%
Total	885990	958874	8,23%

8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs



consommation comptabilisés (dont dégrèvements)

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

Volume de service (VP 220) : nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les écrêtements de facture représentent 39 009 m³ (18 022 m³ en 2019)

Interventions réalisées en 2020 (du 01 janvier au 31 décembre 2020 suivant les diamètres de conduites)

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchem ent	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	250	TOTAL FUITES REPAREES
Aureilhan				1	3	1		1	1				7
Bours													0
Boulin													0
Chis				1									1
Dours													0
Lizos				2									2
Oléac-Debat													0
Orleix							1						1
Sabalos													0
Sarrouilles													0
Séméac	1			6	5				1			2	15
Soues	1		1										2

NOMBRE DE FUITES REPAREES EN 2020 : 28

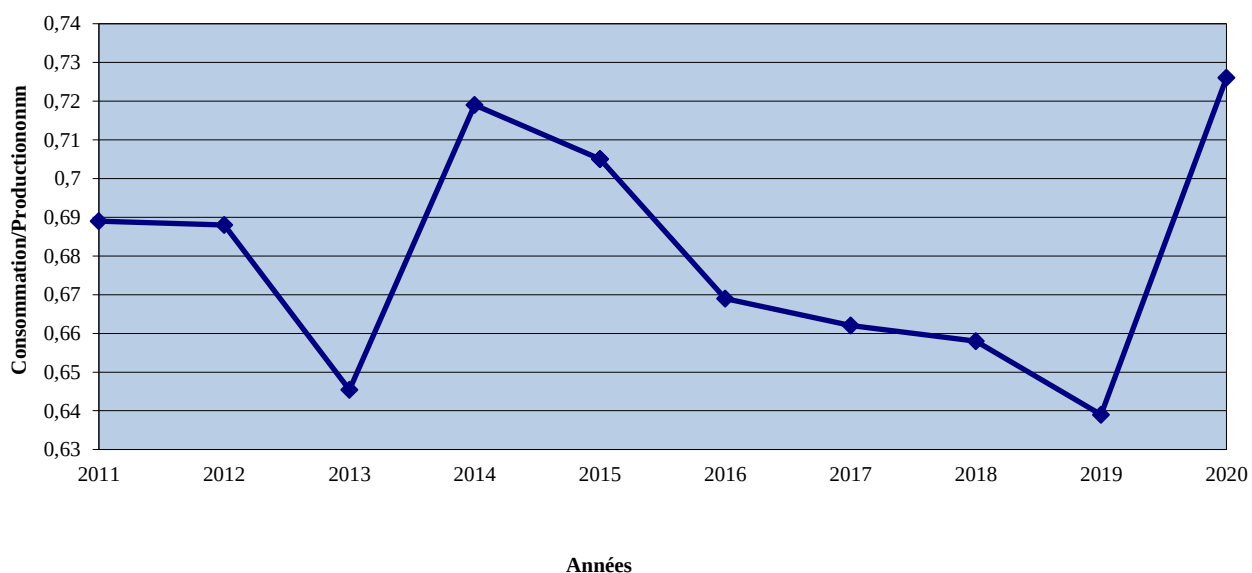
Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées	20	26	40	38	29	41	27	31	34	45	28

Il est à noter que peu de fuites ont été réparées durant la période de confinement en raison de la crise de sanitaire alors que cette période est particulièrement propice. Un des facteurs potentiels de cette réduction du nombre de fuite est probablement la diminution de l'intensité du trafic routier.

9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans

Année	Production (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Rendement
2011	1 443 459	994 355	0,689
2012	1 459 171	1 004 753	0,688
2013	1 479 518	954 834	0,645
2014	1 402 386	1 008 305	0,719
2015	1 426 385	1 004 943	0,705
2016	1 425 122	952 827	0,669
2017	1 429 816	946 153	0,662
2018	1 557 019	1 023 864	0,658
2019	1 461 263	934 012	0,639
2020	1 416 241	1 027 883	0,726



10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1\,416\,241 - 1\,027\,883}{241.35 * 365} = 4.41 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2019, l'Indice Linéaire de Pertes était de 6.10 m³/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m ³ /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{28 * 1000}{9980} = 3 \text{ par millier d'abonnés}$$

c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, PI...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

d) Indice linéaire de consommation

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée} + \text{volume de service}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$
$$= \frac{997\,883 + 10\,000 + 20\,000}{241.35 * 365} = 11.67 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

En 2019, l'Indice Linéaire de Consommation était de 10.80 m³/km/j

C -LA QUALITE DE L'EAU

1) Le type de traitement

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2020 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production du captage de Soues et de l'achat d'eau en gros.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
 - bactériologiques
 - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
 - la ressource (en fonction du débit)
 - la distribution (en fonction de la population)

3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



Conclusion sanitaire

2019

Eau de bonne qualité.



Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 44
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 9 mg/L
Concentration maximale : 14 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme des concentrations en pesticides : 0,04 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 10 µg/L
Concentration maximale : 11 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 14,4 mg/L
Concentration maximale : 15,5 mg/L

D– *PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT* (Situation au 31/12/20)

- Service du Secrétariat : 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
- Service de la Régie : 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
1 Agent de Maîtrise principal
- Service Technique : 1 Ingénieur
1 Agent de maîtrise
1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
1 Adjoint Techniques principal 2^{ème} classe
2 Adjoint Technique 2^{ème} classe
1 Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps partiel (8 h/semaine)

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le SMAEP Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2017- 2021).

II INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1) Tarification

Le S.M.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujetti à la T.V.A. de 5,5 %

a) Le type de tarification

Le prix de l'eau est composé d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (volume d'eau consommé).

La part fixe (abonnement) est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements, sans distinction du diamètre du compteur.

b) Les modalités de tarification

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

2) Coût de production du m³ d'eau

a) à la production de Soues

Ce prix est calculé à partir du rapport des dépenses d'exploitation engagées sur le volume produit soit
0.0611 € HT/m³

b) à l'importation

Une convention de fourniture d'eau en gros est conclue entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et le SMAEP Adour Coteaux pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2028.

Le tarif 2020 est de 0.0894 €/m³.

Les volumes importés sont mentionnés au 1-A-3 (page 4)

3) le prix de l'eau

Le prix de l'eau est identique pour les 12 communes constituant le SMAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part Variable [€ HT/m ³]	le m ³	0.9752	0.9752	0 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0.1512	0.1512	0 %
	Redevance de pollution domestique	0.3300	0.3300	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

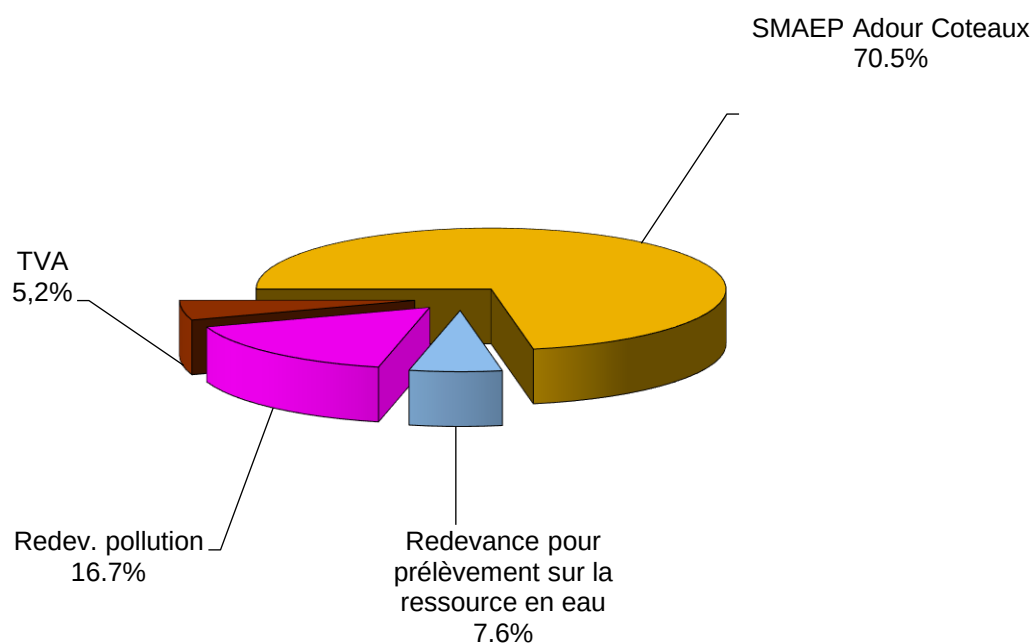
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	Variation
SIAEP Adour Coteaux	167.17	167.17	0.00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	18.14	18.14	0.00 %
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00 %
TVA	12.37	12.37	0.00 %
Total [€ TTC]	237.28	237.28	0.00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant
120 m³ en 2020

1,98 €/m³

Répartition au 1er janvier 2020



B – LA DETTE

ETAT DE LA DETTE (en Euros)

ANNEE 2020

N°contrat	Org. Prêteur	Objet de la dette	Année départ Durée	Taux	Capital initial Capital restant dû avant remboursement	Amortissements Intérêts	Annuités
51032684637-1	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2006	2007 Sur 30 ans	4.05	500 000.00 352541.12	14812.93 14277.92	29 090.85
51036537216	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2007	2008 Sur 30 ans	4.38	500 000.00 384 955.09	13989.84 16273.99	30 263.83
0279466	DEXIA	Programme tx 2008	2010 Sur 20 ans	5.14	400 000.00 232592.10	18371.64 11955.23	30 326.87
07040851	BANQUE POPULAIRE	Programme tx 2009	2010 Sur 20 ans	2.10	200 000.00 118718.55	10792.68 2493.09	13 285.77
51073327688	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2010	2011 Sur 30 ans	4.24	530 000.00 432986.61	13190.70 18358.63	31 549.33
0509890001	CFFL	Travaux réseaux	2016 Sur 20 ans	2.05	275 000.00 228610.49	12016.75 4778.81	16 795.56
0518731001	CFFL	Travaux réseaux	2018 Sur 15 ans	1.38	230 000.00 194889.86	14238.28 2763.12	17 001.40
523961	CFFL	Travaux réseaux	2019 Sur 15 ans	1.44	1 000 000.00 899 999.98	66666.68 13080.00	79 746.68
TOTAL GENERAL					3 635 000.00 2845 293.80	164079.50 83980.79	248060.29

Pourcentage du capital restant dû par organisme financier

Crédit Agricole	1 170.482.82 €	soit	41.14 %
Banque populaire	118 718.55 €	soit	4.17 %
Dexia	266 684.87 €	soit	8.17 %
Banque postale	1 482 279.47 €	soit	46,52 %

C – ANNEXES –

Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Verif. Etat
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable					
105 points					
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide ==>)					
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide ==>)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide==>)	100	%			
VP 240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	50	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



www.eau-adour-garonne.fr

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Minéra - CS 37901

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 57 38 | Fax : 05 61 36 57 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Port

19000 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et citiers

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 71 90 - Fax : 05 59 80 77 99

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

Départements 09 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



LES
AGENCES
DE L'EAU



L'eau a quelque chose à vous dire...



NOTES